



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025 **PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 26 mai à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 13

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2025

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Olivier LESUEUR, Romain PLASSART, Adem COLAK, Raphaëlle KREBILL, Alain LACAÏLLE.

Absents excusés :

- Philippe FREMONT, pouvoir donné à Gil GUILBERT
- Magalie POMPILI, pouvoir donné à Adem COLAK
- Anne BERSOULT

Adem COLAK est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

2. ACQUISITION DES MURS DU 391 ET 393 RUE DU LIEUTENANT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part de la vente des murs des biens situés au 391 et 393 rue du Lieutenant Aubert appartenant à Maxime PIPART, Marie HARTOUT et M&M Associés, parcelles cadastrés **AE 218, AE 219, AE 130** d'une superficie totale de 915 m².

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir ces parcelles pour le prix de **595 000 € HT** soit **602 800 € TTC** (frais notariés inclus)

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées AE 218, AE 219, AE 130
- De fixer le prix à **SIX CENT DEUX MILLE HUIT CENT EUROS TTC.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte de cession (les frais d'acquisition étant à la charge de la commune).
- Autorise le Maire à effectuer tous dossier de demande de subvention

Remarque a été faite par Madame LOQUET sur l'acquisition globale de l'ensemble immobilier et non une seule partie avec l'incertitude pour les loyers.



3. Décisions modificatives

DM 3 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR AUTOFINANCEMENT EPICERIE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments		52 065.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		52 065.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		52 065.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section		52 065.00 €

DM 2 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR AUTOFINANCEMENT EPICERIE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		29 265.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		29 265.00 €
D 2115 : Terrains bâtis		22 800.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		22 800.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		52 065.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de		52 065.00 €

DM 3 : Acquisition épicerie (emprunt Crédit agricole)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2115 : Terrains bâtis		580 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		580 000.00 €
R 1641 : Emprunts en euros		580 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		580 000.00 €

➤ Approuvées à 11 voix pour et 1 abstention



4. ACQUISITION DES MURS DU 391 ET 393 RUE DU LIEUTENANT ET DEMANDE D'EMPRUNT

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissements de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant	602 800 €
<u>Mode de financement proposé :</u>	
Emprunt moyen long terme	580 000 €
Fonds propres	22 800€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Mr le Maire, à 11 voix pour et 1 abstention, et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 580 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	580 000 €
Taux actuel :	3.24 %
Durée du crédit	12 ans
Modalités de remboursement	trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	400 €

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de MONTIGNY pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

5. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de restauration de l'église consistant en la réfection des murs extérieurs de la sacristie et le remplacement de la porte d'accès au clocher.

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le devis de l'entreprise CURSUS située à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, 320 Avenue du Due, pour la réfection des murs de la sacristie pour un montant de 4 726.50 € TTC.
- De retenir le devis de l'entreprise de Menuiserie Contremoulins située à Montville, 21 Route de Fontaine, pour un montant de 3 090 € HT soit 3 708 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention globale auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025

Questions diverses :

- ✓ Lettre du maire
- ✓ Fête de la moisson
- ✓ Octobre rose
- ✓ Journée de la randonnée
- ✓ Vendredis de juin
- ✓ Réaménagement de la place de la Mairie
- ✓ Banc neuf à la mare du Vauchel
- ✓ Banc neuf au jardin public
- ✓ Voisins vigilants : le dossier est en Préfecture : 21 bénévoles répartis par quartier
- ✓ Proposition de visite des murs de l'épicerie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,

Alex GDAK

[Signature]

Le Maire,
Christian POISSANT

